



SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. —
Séance du 6 juillet 1897. — Présidence de M. Beaune. —
M. Bonnel, secrétaire des Sciences, annonce qu'il a reçu le manuscrit
du mémoire produit pour le prix Christin et de Ruolz. — M. Rougier
donne communication d'une étude complémentaire sur le projet d'assu-
rances mutuelles pour les médecins du Rhône. Le projet primitif assu-
rait une allocation de 10 francs par jour à chaque médecin assisté.
M. Rougier et M. Tavernier l'avaient combattu, le jugeant téméraire et
impraticable et l'impression de leur rapport avait été votée, séance
tenante. Mais, en s'appuyant sur une table de morbidité, dont les bases
n'ont pu être contrôlées par l'orateur, la Commission avait proposé des
conclusions contraires, et le premier rapport ne fut pas publié. Depuis,
dans deux articles du *Lyon-Médical*, M. le docteur Bard a soutenu la
même thèse que M. Rougier. La question demeure donc débattue.
Mais le nouveau système proposé repose-t-il sur des bases sérieuses ?
L'orateur se féliciterait, dans ce cas, que son rapport n'ait pas été
publié. — M. Ollier répond que, tout en désirant que le système pro-
posé donne de bons résultats, il s'en défie néanmoins, car les bases sur
lesquelles on s'appuie lui paraissent bien hypothétiques, la Société se
fondant surtout sur les profits qu'on peut retirer de l'exploitation de
certaines eaux minérales. — M. Rougier ajoute qu'un résultat satis-
faisant lui paraît d'autant plus douteux, que l'allocation de 10 francs
par jour exigerait une cotisation de 120 francs par an. Toutefois, le